

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

Objet
N° 25/04/07
Régie de recettes produits divers * Intégration des recettes liées à l'accueil collectif de mineurs

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°21/07/04 du 4 août 2021 concernant l'institution d'une régie de recettes via le regroupement des régies communales, dénommée « régie produits divers ».

Considérant l'instauration d'un accueil collectif de mineurs pour la période estivale 2025, il s'avère nécessaire d'ajouter les recettes liées à la régie de recettes.

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et R. 1617-1 à R. 1617-18,

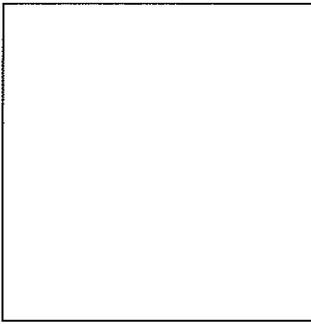
VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

VU la délibération du 4 août 2021 instituant une régie de recettes pour l'encaissement de la cantine et du périscolaire, des locations de salles communales, des cartes dites « ViaCham », des abonnements aux messages d'informations via SMS transmis par la commune aux administrés,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier l'article 1 afin d'intégrer les recettes liées à l'accueil collectif de mineurs.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier la régie de recettes pour l'encaissement des produits divers comme suit :
 - Modification de l'article 1 :



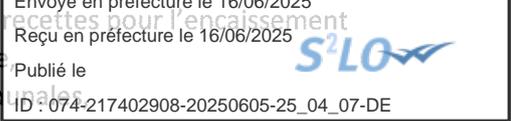
ARTICLE 1 : Il est institué une régie de

- De la cantine et du périscolaire
- De la location des salles comm
- Des cartes touristiques,
- Des SMS,
- De l'accueil collectif de mineurs.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025

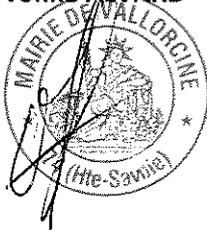
Publié le

ID : 074-217402908-20250605-25_04_07-DE



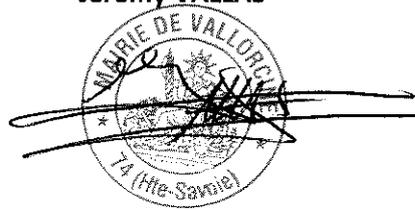
Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne REVARD



Acte certifié exécutoire le : *16/06/2025*
Télétransmis en Préfecture le : *16/06/2025*
Notifié ou publié le : *16/06/2025*

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches